



Regroupement de ma famille camerounaise en France

Par Visiteur

1/je suis français, marié le 28 février 2009 à Yaoundé, cameroun, avec une camerounaise, que je connais depuis 4 ans. Suite à un certificat de capacité à mariage remis par le consulat de France à Yaoundé (dans les règles). Ma femme à un petit garçon de 5 ans, mais est également enceinte d'une petite fille dont je suis le père; accouchement prévu début septembre. Mais le consulat n'a pour l'instant donné aucune nouvelle. Cette situation est très douloureuse, avec, donc, ma femme enceinte, seule, avec son garçon; dépression... soins sanitaires, sécurité aléatoires. Que faire pour accélérer cette situation, et qu'elle puisse venir accoucher en France?

2/ une deuxième question suit sur le même sujet

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Que faire pour accélérer cette situation, et qu'elle puisse venir accoucher en France?

Avez vous fait transcrire votre mariage sur les registres de l'état civil Français?

Est ce que votre épouse a fait une demande de visa long séjour?

Cordialement

Par Visiteur

C'est la transcription qui tarde, et vu la situation. Ce qui est surprenant c'est que nous connaissons deux couples dont la transcription c'est faite en moins d'un mois, mariage aussi en février; donc quelque part c'est une mise au placard subjectif de notre dossier?! et comme ma femme devrait accoucher en septembre...

Pour le visa long séjour, il nous faut la transcription

Par Visiteur

Monsieur,

Je comprends tout à fait votre problème mais malheureusement l'administration française est parfois bien lente.

Avez vous relancé le consulat ou l'ambassade pour demander où en est votre dossier?

Votre femme peut solliciter un visa court séjour afin de pouvoir accoucher en France.

Cordialement

Par Visiteur

J'espère qu'elle pourra solliciter un visa court séjour, mais pas très facile avec un bébé qui vient de naître.

Merci toujours pour vos réponses

Par Visiteur

Monsieur,

Je comprends bien d'autant plus que si votre épouse accouche en France cela faciliterait les choses pour elle.

Espérons que votre mariage soit transcrit au plus vite.

Bien cordialement

Par Visiteur

Avec mes remerciements, en espérant que le consulat ne fasse pas trainer les choses, pour qu'elle accouche au Cameroun, et là nous aurons une petite camerounaise, avec demande d'adoption ? et problème pour la faire venir... et problème insoluble pour la mère. je vois cela venir

Par Visiteur

Monsieur,

Effectivement la petite fille risque de naitre au Cameroun (on ne l'espère pas et on croise les doigts) mais nul besoin de faire une adoption puisque vous êtes le mari de la mère et qui plus est votre enfant sera français. Il faudra par contre faire transcrire sa naissance.

Bien cordialement

Par Visiteur

Merci pour vos explications
avec mes cordiales salutations

Par Visiteur

Cher Monsieur,

Merci à vous de nous avoir fait confiance.
J'espère sincèrement que tout se passera pour le mieux et au plus vite et que votre petite famille pourra vous rejoindre dans les plus brefs délais.

Bien cordialement